Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 5

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

	janv. 74	déc. 73	janv. 73
Arrivées de touristes (milliers)	543	496	617
Nuitées de touristes (milliers)	2 380	2 026	2 760
Moyenne du commerce de détail (1949 = 100)	467,7	680,4	436,3
Indices trimestriels	4e tr. 73	3º tr. 73	4e tr. 72
Production industrielle (1958 = 100)	166	153	159
Coefficient d'activité industrielle (150 = excel-			
lent; 100 = bon)	136	135	133
Indice des personnes occupées	99,7	103,9	99,5
Travailleurs étrangers soumis au contrôle .	620,9	620,9	649,0

Prix. — Après avoir marqué un temps d'arrêt, l'indice des prix à la consommation a repris sa progression en mars : +0.5% en un mois et +9.6% en une année. L'huile de chauffage a encore baissé, ainsi que l'alimentation, mais l'habillement, les transports et la santé ont à nouveau renchéri. La hausse des prix de gros est vertigineuse : +4.6% en un mois et +18.4% en un an. Les produits chimiques ont connu un relèvement spectaculaire, ainsi que le papier ; la plupart des produits de base ont d'ailleurs augmenté et ces hausses ne tarderont pas à être répercutées sur les prix des biens de consommation.

Commerce extérieur. — Le déficit commercial de la Suisse a baissé nettement au mois de février. Le commerce extérieur a connu une forte expansion au cours de cette période : nos importations ont augmenté de 18,5 % et nos exportations de 25,3 %.

Bourse. — L'indice de la SBS remonte quelque peu en mars, mais l'activité boursière en général est faible et de nombreux groupes de valeurs restent déprimés. Logements. — Le nombre de constructions autorisées augmente de 661 en un mois, ce qui est de bon augure et pourrait signifier une certaine détente future sur le marché du logement.

Tribune de Genève

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Séance du Comité central de l'ADIJ

Le Comité central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) s'est réuni pour la troisième fois cette année à Moutier sous la présidence de M. Frédéric Savoye de Saint-Imier.

Le Comité central enregistra 32 nouvelles adhésions à l'ADIJ. Il nomma ensuite M. Jean-Claude Crevoisier membre de la Commission pour les affaires communales et M. R. Vuillemin secrétaire de la Commission économique.

Sur proposition de la Direction, le Comité central alloua les subventions suivantes :

- Fr. 50.- à la « Maison Claire », école romande d'aide familiale ;
- Fr. 200.— à la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau ;
- Fr. 400.- à la Fédération jurassienne des syndicats bovins ;
- Fr. 600.- pour la réserve naturelle des Chaux-Fours à Sorvilier ;
- Fr. 1000.— au Concours hippique national de Tramelan.

Ensuite de quoi, le Comité central se pencha sur l'organisation de l'assemblée générale de l'ADIJ qui se déroulera à Delémont le 18 mai prochain et dont voici le programme :

- 9 h. 15 Assemblée administrative au Restaurant Saint-Georges :
 - Ouverture.
 - Procès-verbal de l'assemblée générale 1973.
 - Rapport d'activité 1973.
 - Comptes 1973.
 - Révision des statuts.
 - Budget et cotisations 1974.
 - Election du président et du Comité central.
 - Election d'un vérificateur des comptes.
 - Programme d'activité.
 - Divers et imprévu.
- 11 h. 15 Conférence de M. Gérard Bauer, sur le thème : « La Suisse en l'an 2000 ».
- 12 h. 15 Apéritif offert par la Municipalité de Delémont.
- 13 h. Déjeuner au Restaurant Saint-Georges.

Pour terminer, le Comité Central donna pleine compétence à la Direction pour donner une réponse adéquate au communiqué de l'ACBFH « Questions avant un plébiscite » et désigna M. Roger Schindelholz, de Delémont, pour représenter l'ADIJ à la commission technique du Comité d'action « Pro Transjurane ».

CHRONIQUE SOCIALE

L'alcool... un remède?

L'alcool comme remède dans la médecine populaire

par le Dr K. BÄTTIG, professeur, de l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail de l'Ecole polytechnique fédérale

Il n'est certainement pas de substance qui soit aussi fréquemment utilisée comme remède dans la médecine populaire que l'alcool. Les remèdes dits populaires qui recommandent l'alcool en cas de tel malaise ou de telle maladie sont transmis de génération en génération. Pour cette raison, nous en examinerons ci-après quelques-uns pour voir ce qu'ils valent.

Manque d'appétit

Surtout vin blanc et vermouth sont souvent vantés comme moyen de stimuler l'appétit. En réalité, leur action est plutôt faible sous ce rapport. Elle ne se fait sentir que pendant vingt minutes environ et ne doit pas être attribuée à l'alcool même, mais aux substances amères de ces boissons.